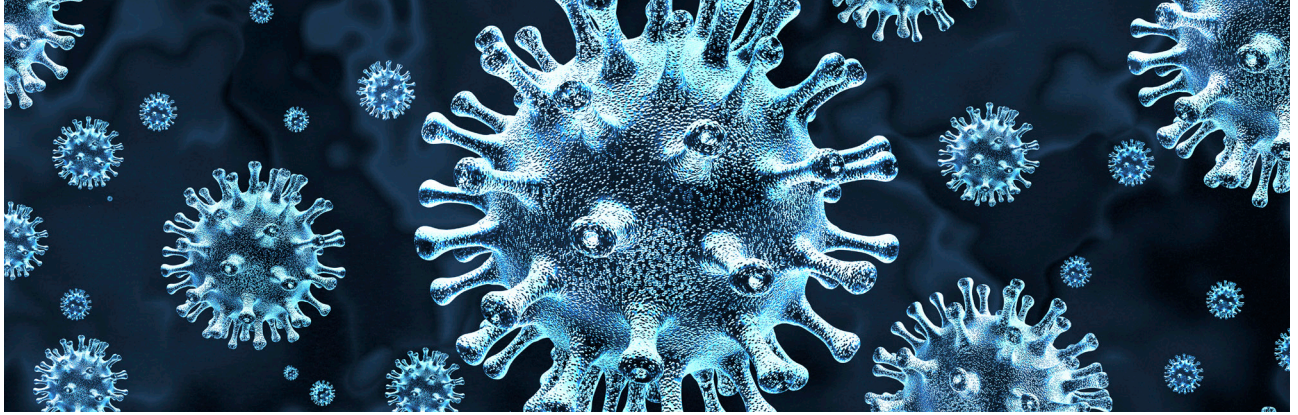


## Mise à jour : précisions concernant l'algorithme de détection des anticorps anti-SARS-CoV-2 et le remboursement des analyses.



1. Les validations à large échelle dans les différents cantons suisses nous permettent d'élaborer une stratégie simple et efficace de dépistage des anticorps anti-SARS-CoV-2, alliant sensibilité et spécificité diagnostiques.

Comme décrit dans la SYNFO #7, les études épidémiologiques au niveau suisse montrent une séroprévalence du COVID-19 s'élevant à environ 10% dans certains cantons (Genève, Tessin), et se situant plus certainement à moins de 5% dans plusieurs autres cantons. De ce fait, malgré la haute qualité du test sérologique de dépistage des IgG que nous utilisons (anti-SARS-CoV-2 Nucléocapside IgG (Abbott)), il est attendu qu'environ 25% sont des faux positifs dans le contexte d'une prévalence basse. En conséquence, SYNLAB confirme systématiquement, sans frais supplémentaires, chaque résultat positif en dépistage avec une deuxième méthode (anti-SARS-CoV-2 S1 Protéine IgG (Euroimmun)). Ce deuxième test est plus spécifique et contribue à la meilleure compréhension de l'évolution de la pandémie. Les discordances sont possibles et commentées dans le rapport de résultats.

Stratégie de diagnostic COVID-19 par sérologie : Pour le dépistage sérologique du COVID-19, nous vous proposons de prescrire les anti-SARS-CoV-2 NC (Nucléocapside) IgG seuls. Les anti-SARS-CoV-2 IgA peuvent être réservés aux cas de fortes suspicions cliniques de COVID-19, non objectivés par une RT-PCR positive, afin d'exclure un résultat faussement négatif dès jour 6 post-symptômes.

2. L'Ordonnance 3 COVID-19 du 24 juin 2020 a arrêté une nouvelle prise en charge des coûts liés aux analyses diagnostiques de biologie moléculaire et de sérologie par la Confédération. Nous en résumons ici l'essentiel :

La Confédération prend en charge à partir du 24 juin l'entier des tests liés au COVID19 à certaines conditions :

- **PCR COVID-19** : la Confédération prend en charge les frais à la condition que le patient remplisse certains critères (symptomatologie, y compris symptômes rares, Cf. Réf 2, ou alerte via l'application Swisscovid). En cas de dépistage de personnes en contact étroit avec un cas confirmé de COVID-19 (par exemple, pendant une quarantaine) ou pour les personnes asymptomatiques, l'accord du médecin cantonal est nécessaire pour la prise en charge des coûts. En dehors de ces conditions, les tests sont à la charge du patient lui-même ou de son employeur et leur coût s'élève à 119.00 CHF (95.00 CHF pour le coût de l'analyse et 24.00 CHF de traitement de demande).
- **Sérologie COVID-19** : la Confédération ne prend en charge les frais qu'en cas de **prescription expresse du médecin cantonal**. A noter que le coût total des analyses liées à cette sérologie n'excède pas 63.00 CHF (39.00 CHF liés aux coûts de l'analyse et 24.00 CHF de traitement de demande).

**La franchise pour les patients sera supprimée.**

Conformément aux recommandations de l'OFSP, nous vous invitons à créer une prescription spécifique pour chaque demande CoViD (papier ou électronique). Pour les éventuelles autres analyses, une prescription séparée est nécessaire.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter notre site internet: [www.synlab.ch](http://www.synlab.ch)

Lausanne, le 1er juillet 2020

## Auteurs et responsables SYNLAB Lausanne :



Ms . ès Sc. Sandrine Charrière  
FAMH Chimie clinique, Hématologie, Microbiologie



Dr. Med. Eric Dayer, PD  
FMH Médecine interne et FAMH Immunologie



Ms ès Sc Daichi Horiguchi  
FAMH Chimie clinique, compl. immunologie

## Références:

<https://www.bag.admin.ch/bag/de/home/das-bag/aktuell/medienmitteilungen.msg-id-79584.html>

<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/novel-cov/regelung-krankenversicherung.html>